



CODEV du Gard rhodanien
Commission Services et Cadre de vie
du 6 avril 2022 à 17 heures 30
salle de réunion Office des entreprises

Présents :

Anne-Marie ROUQUAIROL, Vice-présidente

Martine DELAUNAY, Secrétaire générale

Agnès BOIS, Rodolphe BOUMAZA, Philippe BROCHE, Pascale CAUSIER, Olivier DONY, François GIRAUD,

Patrick JAVELAUD, Elodie KLEIN, Franck LAURENT, Thierry PERRIN, Didier WALCZAK

Absents excusés : Natacha BEN SAID, Laurent GAUTIER, Pascal GERTOSIO, Bernard NASS

Absents : Patrice COLENSON, Jean-Louis COUNIL

Présentation CTG :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat signée entre la CAF, l'Agglomération et les communes, et qui vise à mettre en cohérence les actions en direction des habitants d'un territoire, quel qu'en soit le porteur (Agglo, communes, associations).

L'Agglo du Gard rhodanien a signé une CTG qui couvre la période de 2022 à 2026 en fin d'année 2021. Afin de bien cerner les enjeux, elle s'est fait accompagner par un cabinet conseil (ESPELIA) qui a réalisé un diagnostic et proposé des fiches actions (voir document de synthèse joint en annexe).

L'agglomération est en cours de recrutement d'un agent chargé de la coordination de ce dispositif.

Cette convention porte sur les axes suivants :

- Petite enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Handicap
- Accès aux droits

Sur la petite enfance, il est constaté une offre correctement répartie sur le territoire avec 13 structures collectives et de nombreuses assistantes maternelles.

Quelques demandes concernant des horaires atypiques ne sont pas satisfaites et il est proposé de traiter ce sujet avec les assistantes maternelles plutôt qu'avec les structures collectives.

Les structures de type RPE (Réseau Petite Enfance, ex RAM) ou LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parent) sont très mal connues des familles et nécessiteraient une information plus large.

Concernant les centres de loisirs extrascolaires (mercredis et vacances scolaires), on constate une offre pertinente qui donne satisfaction aux usagers.

Les accueils périscolaires (garderies du matin et du soir et temps méridiens hors mercredi et vacances scolaires) sont gérés par les communes

Les accueils de loisirs pour les jeunes sont centrés sur Bagnols, Pont et Tavel. Pour permettre à l'ensemble des jeunes d'avoir accès à ces services, il est important d'étudier les possibilités de transport.

Le sujet de la parentalité est pris en charge par de multiples intervenants (service petite enfance de l'Agglo, associations) et l'offre est concentrée sur les villes disposant de quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Beaucoup trop de parents méconnaissent ces dispositifs. Il en est de même pour les dispositifs d'accès aux droits.

Un plan d'actions a été établi et il est souhaité que dès le recrutement du coordonnateur, les membres de la commission soient associés à la définition et/ou la mise en œuvre des actions proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 heures.